Trouvé le soir dans les rues par un
[illegible] domestiques avant le 10 Mai 1790.

Rare - Am
FRC 3.2056 6.2
Le France
Case
FRC
21081

RÉPONSE

A la Lettre que M. le Duc de MELFORT *vient d'adreſſer aux Catholiques, aux Proteſtans, & à tous les bons Citoyens de Niſmes.*

MONSIEUR LE DUC,

La Lettre que vous venez de publier, fait le plus grand éloge de votre cœur, mais elle prouve en même temps que vous ne connoiſſez qu'imparfaitement les Catholiques & les Proteſtans auxquels vous l'avez adreſſée. En l'écrivant, vous n'avez conſulté, on le voit bien, que l'impulſion bienfaiſante qui vous a toujours été naturelle, & ſans vous informer lequel des deux partis a raiſon ou tort, vous avez cru devoir les exhorter tous deux à la paix : c'eſt fort bien.

Cependant ſi vous aviez fait quelques recherches, vous vous ſeriez bientôt rangé du parti Catholique, & vous vous ſeriez convaincu qu'il n'eſt nullement queſtion de Religion dans cette affaire.

Les Proteſtans, depuis long-temps en poſſeſſion de ſe faire plaindre, en diſant toujours qu'ils ſont perſécutés, mettent encore tout en uſage pour qu'on le croie, & ils veulent ſe ſervir, dans les circonſtances actuelles, comme ils l'ont fait tant d'autres fois, d'une de ces fraudes pieuſes qu'ils n'ont jamais employées ſans ſuccès.

La pure vérité toutefois eſt, qu'il ne s'agit point du tout de Religion dans la diſpute qui s'eſt élevée entre les deux partis ; que les Proteſtans ſeuls ont voulu préſenter cette querelle ſous le voile ſpécieux de la Religion, afin de ſe rendre intéreſſans, & qu'ils ont ſemé par là une zizanie affreuſe dans notre Ville. Les raiſons qui font mouvoir les Catholiques ſont meilleures ; elles ſont fondées ſur l'expérience, l'obſervation & la politique.

L'expérience leur a appris que depuis *Calvin* juſqu'à préſent, les Proteſtans n'ont ceſſé de manifeſter leurs ſentimens factieux, toutes les fois qu'ils ont

THE NEWBERRY
LIBRARY

trouvé l'occaſion ; qu'ils ont toujours cherché à détruire la Monarchie pour établir une République ſur ſes ruines, & que depuis l'Aſſemblée de la Rochelle en 1621, où ils arrêtèrent de diviſer le Royaume en neuf cercles, juſqu'à l'Aſſemblée Nationale en 1789, ils ont conſtamment ſuivi le même plan, que rien ne leur a coûté pour parvenir à leurs fins ; qu'on les a vus Anti-Royaliſtes pendant la dernière guerre, former des vœux ardens pour leurs frères les Anglois, parce qu'ils croyoient alors, en s'aidant de ces Inſulaires, de parvenir plutôt à bouleverſer le Royaume ; qu'enſuite ils devinrent Royaliſtes par ſpéculation, quand ils voulurent obtenir l'Edit de Novembre 1787, & les Etats Généraux ; & enfin qu'ils ſont redevenus encore Anti-Royaliſtes par principes, parce que n'ayant plus beſoin de ſe maſquer, ils penſent que l'Aſſemblée Nationale a mis bon ordre à leurs affaires, & que déſormais ils n'auront plus beſoin de feindre pour établir leur République tant déſirée.

L'obſervation a démontré enſuite aux Catholiques, que les Proteſtans ne ſuivent dans le labyrinthe de toutes leurs affaires, que le fil dont le bout leur a été remis par leur conſiſtoire, lequel en entretenant à gros frais des Secréteurs fidelles à Paris, & une correſpondance dans toute l'Europe, a ſoin de combiner les événemens, de les prévoir, de prévenir ce qu'ils peuvent occaſionner de fâcheux ou d'avantageux pour le parti, & de donner aux perſonnes qu'il met en mouvement, les rôles qu'elles doivent débiter. Tel,.. n'eſt que l'Agent ſecret du Conſiſtoire, ſans être-même Proteſtant, qui croit être un perſonnage de conſidération, parce que les Proteſtans le prônent & le ſaluent, mais ils ſavent bien quels ſont les Mannequins qu'il faut ſaluer.

La politique exige donc, que les Catholiques ſe méfient ſans ceſſe des Proteſtans, & qu'ils tâchent de les éloigner de toutes les places où ils pourroient acquérir trop de pouvoir ; non parce qu'ils ſont Proteſtans, mais parce qu'ils ſont factieux par principes & par caractères.

La précaution qu'ils viennent de prendre, à la

veille de la nomination Municipale, pour faire croire que la conduite des Catholiques n'eſt que le fruit d'un fanatiſme religieux, met ceux-ci dans le cas de ſe tenir de plus en plus ſur leurs gardes, & de ne pas ſe laiſſer circonvenir; les trois précédens articles demandent quelques développemens.

J'ai avancé, Monſieur le Duc, que depuis la Réforme, les Proteſtans n'ont jamais ceſſé de manifeſter des ſentimens ſéditieux, & pour vous le prouver, je n'ai beſoin que d'ouvrir les Annales de l'Europe, de les parcourir avec vous, & de vous faire obſerver que dans toutes les occaſions la Religion n'a ſervi que de prétexte aux Proteſtans, qui ont toujours eu pour but la deſtruction de la Monarchie.

En 1560, l'Aſſemblée de Nantes délibéra la conjuration d'Amboiſe & l'enlévement du Roi & de toute ſa Cour.

En 1562, 63, & à pluſieurs autres époques, les Proteſtans prennent en France une infinité de Villes, commettent des maſſacres ſans nombre, brûlent & détruiſent les Egliſes, conclu[illegible] un Traité avec *Eliſabeth*, qui s'engage à les ſecourir, & occaſionnent la bataille de Dreux, où huit à neuf mille morts demeurent ſur le champ de bataille; le Baron des *Adrets* commet des ravages & des cruautés incroyables en Languedoc & en Provence, dans le Lyonnois & le Forez. En 1562, 68, 85, en 1624, 27, 28, & en mille autres époques, ils introduiſent en France, des armées étrangères contre le Roi & la Patrie, & ces armées pillent, ravagent & verſent des torrens de ſang dans pluſieurs combats & aux batailles de Jarnac & de Moncontour.

En 1572, ils forcent *Charles IX* à ſouiller ſon règne de l'affreuſe proſcription de la St. Barthélemi, maſſacre qui n'étoit que l'horrible repréſaille des nombreux maſſacres qui l'avoient précédé, & notamment de celui de Niſmes, connu ſous le nom *de la michelade*; en 1573, ſiège de la Rochelle, qu'on ne lève qu'après une perte de vingt mille hommes, Requête audacieuſe, dans laquelle

ils demandent des garnisons aux dépens du Roi dans leurs Villes de sureté, des Chambres composées de Juges Protestans, & l'exception des dixmes pour leurs Ministres, confédération à Milhau, où ils règlent tout ce qui concerne la Guerre, les Finances, & la Police ecclésiastique & Civile.

En 1576, nouvelle Requête en quatre vingts-onze articles, adressée à *Henri III*, dans laquelle ils demandent l'exercice entier & public de leur Religion; des chambres mi-parties dans toutes les Juridictions, la restitution de la principauté d'Orange; la réduction des impôts au taux de *Louis XII*, & les Etats-Généraux en 1577; ils forment une République en Languedoc, d'où ils chassent le Maréchal de Dumville, quoique Protestant, remarquez bien ceci, M. le Duc, vous qui ne l'êtiez pas, parce qu'il exhortoit tout le monde à la paix; ravages à Montpellier; Assemblée à Lunel, qui déclare que tout ce qui avoit été fait jusqu'alors, étoit pour le bien des Eglises.

En 1579, quoique le terme fut expiré, les Villes de sureté sont refusées au Roi; la guerre recommence, & ils pratiquent des intelligences dans soixante places à la fois.

En 1580, ils font déclarer le Duc *Casimir*, chef & protecteur des Protestans de France, dans le traité de Francfort. En 1594, 95, 96, Assemblée avec menace de révolte; & ligue signée par le Duc de *Bouillon*, & deux cents Députés,

En 1620, révolte en Béarn & en Vivarais, parce que *Louis XIII* avoit rétabli l'exercice de la Religion Catholique en Béarn.

En 1621, Assemblée de la Rochelle, où l'on divise le Royaume en neuf cercles, chacun de neuf départemens ou districts; le Duc de *Rohan*, & un très grand nombre de Ministres, parcourant le Languedoc la Bible à la main, incitent le peuple à la révolte, & la lui font envisager comme agréable à Dieu. En 1623, & en temps de paix, les Protestans de Negrepelisse en Querci, égorgent la garnison royale, composée de quatre cents hommes. En 1628, ceux de la Rochelle appellent trois fois

les Anglois dans leurs murs, ils sont heureusement vaincus. Depuis ils renouvellent souvent la même tentative, & en 1702, ils les font débarquer à Cette.

Je ne vous rappellerai pas, M. le Duc, toutes les autres perfidies, toutes les autres horreurs, & tous les autres massacres commis en 1703, 1704, 1705, & à deux époques plus récentes; cette tâche seroit trop longue, trop pénible, & ma plume se refuse à écrire tant d'atrocités. D'ailleurs, vous n'en avez pas besoin, parce que ces cruels événemens se sont passés, pour ainsi dire, sous nos yeux, & qu'un Guerrier qui a autant de mérite que vous, M. le Duc, n'est pas sans avoir lu le testament politique du Maréchal de *Bellisle*, les Mémoires de *Berwick*, & la vie du Maréchal de *Villars*, que vous semblez vouloir prendre pour votre modèle. Mais je vous ferai remarquer que les Protestans ont porté par-tout le même esprit de vertige & de faction.

Dites-moi, je vous prie, dans quelle occasion ils ont manqué, lorsqu'ils ont pu le faire avec avantage, de se révolter contre leur légitime Souverain? n'est-ce pas eux qui retranchèrent la Hollande de la Monarchie Espagnole? n'est ce pas eux qui armèrent l'Ecosse contre *Marie Stuart*? n'est-ce pas eux qui bouleversèrent la Grande Bretagne, en supprimant la Chambre Haute, & en faisant de ce Royaume une République? n'est ce pas eux qui ont tant de fois mis le trouble en Pologne, en Suède, en Danemarck? n'est-ce pas eux enfin, qui, armant le gendre contre le beau-père, firent descendre l'infortuné Jacques II du Trône, pour y placer un Protestant?

Je m'arrête à cette époque, M. le Duc, parce qu'elle a quelque chose d'agréable pour moi: elle me rappelle que nous lui devons le bonheur de posséder votre Famille en France, & qu'un de vos ancêtres, attaché comme vous à sa Religion & à son Roi, eut l'héroïsme de tout abandonner pour venir en France avec le malheureux *Jacques*, servir librement son Souverain, & professer en paix la Religion de ses Pères.

D'après tous ces faits historiques, n'est il pas de la prudence des Catholiqdes de se méfier des Protestans ? non à cause de leur Religion, je vous le répète, mais parce qu'ils sont singulièrement enclins à la révolte & à l'esprit de domination.

Si nous avions pu l'oublier pendant quelques instans, la conduite qu'ils ont toujours tenue, & qu'ils ne cessent de tenir, nous l'auroit bientôt rappelé. Voyez-les exclure des Corps où ils ont pu s'introduite, tous les Catholiques qui voudroient y entrer ? dans le Présidial, dans l'Hôtel de Ville, dans l'Académie, dans le Commerce, & même dans les Sociétés particulières, ils mettent tout en usage pour gouverner. Le Juge, l'Avocat & le Médecin, sont sans connoissance, l'Homme de Lettres sans esprit, le Commerçant sans crédit, l'Ouvrier sans travail, l'Artiste sans goût, s'ils ne sont pas Protestans. Tout ce qui émane d'eux est superbe ; tout ce qu'ils n'ont pas fait, est détestable ; en un mot, selon eux, le Catholique est fait pour obéir, le Protestant pour commander.

Des prétentions si ridicules & si révoltantes, ont dû nécessairement faire naître parmi les Catholiques, la méfiance & la mauvaise humeur. Elles se sont de beaucoup accrues, quand ils ont vu que les Protestans vouloient s'arroger toutes les Places à l'Hôtel de Ville, au Conseil permanent, & que dans la Légion ils n'admettoient par grâce que quelques uns de ces Catholiques qui ne leur étoient pas suspects à cause de leur bonhomie, ou quelques uns de ceux qui leur étoient lâchement vendus.

Faut il s'étonner après cela, si les Catholiques ne voyent pas sans douleur tous les mouvemens factieux, toutes les insidieuses cabales, toutes les intrigues artificieuses, toutes les sourdes menées qu'ils mettent en pratique pour présider à l'élection du Maire & des Officiers municipaux ; & faut il blâmer les Catholiques, quand circonvenus de tous côtés par les calomnies qu'on leur prodigue, & dont le but est de les faire connoître comme des Fanatiques incendiaires, ils cherchent à

ſecouer le joug oppreſſeur des Proteſtans ?

Qu'ont fait toutefois les Catholiques ? Quels ſont les crimes qu'on leur reproche ? Ils ont voulu partager les avantages accordés, ſans diſtinction, à tous les Citoyens ; & pendant qu'on les calomnioit outrageuſement, ils ont levé leurs mains innocentes vers le Ciel, & ils ont fait dans ce temps calamiteux des prières preſcrites par le Roi. Dès-lors, on a voulu faire paſſer ces démarches religieuſes, pour des démarches ariſtocratiques ; & cela, tandis qu'on prônoit comme un diſcours patriotique, un diſcours ſéditieux qu'un Prédicant venoit de prononcer au déſert. Ainſi donc, ſe ſervant de la calomnie comme d'une arme à toutes mains, les Proteſtans ont la coupable adreſſe de faire retomber ſur autrui, le blâme qui ne devoit tomber que ſur eux ſeuls.

Cependant, ont-ils pour les Décrets de l'Aſſemblée Nationale autant de reſpect & de ſoumiſſion qu'ils veulent en montrer ? non ſans doute ; & ils ſe comportent envers eux, comme ils le faiſoient auparavant envers les Lois émanées du Trône. Ils les ſuivent avec complaiſance quand elles ſont à leur avantage, ils les éludent quand elles vont contre leur intérêt. Ainſi, ils enfreignent tous les jours l'Edit de Novembre 1787, quand ces articles leur ſont déſavantageux ou incommodes ; ainſi ils contraignent, le poignard ſur le ſein, des Curés des Cevennes à ſigner les Mémoires dans leſquels ils prétendent démontrer la néceſſité d'un culte public de leur Religion ; ainſi ils refuſent de ſe conformer au Décret qui leur enjoint de payer la dixme, & à ce propos ils tiennent des Aſſemblées factieuſes, & à ce propos ils prennent des délibérations auſſi repréhenſibles qu'indécentes.

Si donc, l'expérience & l'obſervation empêchent les Catholiques d'avoir de la confiance dans les Proteſtans, ſont ils pour cela condamnables ? Non, & la politique le leur prohibe bien plus fortement. Que des Proteſtans ſoient élus Maires ou Officiers municipaux, & la ville ſera bientôt gouvernée par le conſiſtoire qui, reprenant ſes antiques erremens,

se comporter de manière qu'il parviendra à expulser tous les Catholiques de la contrée. C'est son plan favori, c'est un plan arrêté, & c'est un plan qu'il ne perdra jamais de vue.

Il en seroit de même si on élisoit Maire ou Officiers municipaux quelques unes de ces ames vénales qui, pour de l'argent ou du crédit, leur sont entièrement dévouées. Ces rénégats sont bien plus dangereux que les Protestans eux mêmes.

Pouvez-vous dire maintenant, M. le Duc, *qu'il importe peu à la chose publique que les nouveaux Magistrats soient Catholiques ou Protestans?* Et pensez vous, après tout ce que je viens d'avancer, *qu'un Protestant en entrant en charge, se dépouilleroit de tous les préjugés qui nourrissent les passions?* Non sans doute, & vous voyez bien à présent que ce n'est pas sans sujet que les Catholiques prennent l'alarme & quelques précautions. Je crois vous avoir démontré que l'expérience, l'observation & la politique, les y autorisent. Je n'ai qu'effleuré pourtant la matière, les bornes prescrites à une lettre m'ont empêché de l'approfondir. Mais si ma réponse peut vous faire désirer de mieux connoître les vues & les Catholiques de Nismes, & les motifs qui les font agir, je me ferai un devoir de vous satisfaire, & je m'empresserai de saisir toutes les occasions de vous assurer que je suis avec autant de respect que d'estime,

MONSIEUR LE DUC,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

PIERRE LE FRANC.